

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 13 AVRIL 2017

A 20 H 00

L'an deux mille dix-sept, le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, à vingt heures, en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Etaient présents: Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL, Raphaële BERNARDINIS, Carole BUFFET, Agnès MATHIOT et Séverine BRESSAND. Mrs Guy PATUREL, Marc JUILLARD, François REVERDY, Michel GIVRE, Anthony PONTUS et Richard DEVOY.

Excusée : Mme Pascale BANSE.

Date de convocation du conseil municipal : 06 avril 2017

M. Marc JUILLARD a été désigné aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil approuve, le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Droit de préemption urbain pour mutation des parcelles E 1140-1138-1137 situées Le Grand Roset pour une surface de 207 m2 (transaction familiale) – propriété de M. VEROT Jean-Charles,
- Droit de préemption urbain pour mutation de la parcelle E n° 1135 située Le Grand Roset pour une surface de 8 m2 (transaction familiale) – propriété de M. CARRICONDO José et Mme EXPOSITO veuve CARRICONDO Elminia
- Signature d'une convention temporaire de mise à disposition des locaux scolaires et de leurs abords à l'OCCE DRUILLAT, pour l'organisation de la fête de l'école, le 9 mai 2017

URBANISME :

Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Déclarations préalables :

Une déclaration préalable (N° 9/2017) présentée par M. MAS Kévin pour la pose d'une clôture (panneaux rigides de 1 m 75 gris RAL 7016) et d'un portail également gris de 1 m 50 de haut – 176, route de la Chapelle – Turgon – Parcelles A 1639-1642-1839-1841 et 1842 – Arrêté de non opposition en date du 3 avril 2017 – Zones Ub et A du PLU.

Une déclaration préalable (N° 10/2017) pour la réfection d'une toiture et la pose de 4 fenêtres de toit 114 x 118, sur la propriété cadastrée section C 293 (97 m2) située 173, route des Combes aux Basses Rosettes – Propriété de M. L'HERBETTE Éric représentant la SCI KODA – Zone Ub du PLU – Arrêté de non opposition en date du 6 avril 2017

Une déclaration préalable (N° 11/2017) pour la réfection d'une toiture (consolidation de la charpente et pose de tuiles brunes) et la modification des façades d'un abri existant de 19 m² – 447, route des Combes – Les Basses Rosettes – Section C n° 314 et 315 – Propriété de M. ESTUBLIER Jean-Luc – Zone Ub du PLU – Arrêté de non opposition en date du 6 avril 2017

Certificat d'urbanisme :

Une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (N° 5) présentée par M. KATSCHNIG François domicilié 105, Impasse des Garennes portant sur le projet de division de la propriété existante avec détachement d'un lot de 1 000 à 1 200 m² destiné à accueillir une nouvelle maison d'habitation – Parcelle X 261 – Zone Ub du PLU – Dossier en cours d'instruction.

Demande de permis de construire :

Une demande de permis de construire (N° 03/2017) présentée par M. BEGHELLI Dorian et Mlle CHARBONNEL Roxane concernant l'édification d'une maison à usage d'habitation de plain-pied, d'une superficie de 113.81 m² + garages indépendants pour 59.88 m², route du Cruix au village – Parcelle B n° 2127 – Dossier enregistré ce 7 avril 2017 et en cours d'instruction – Zone Ua du PLU.

Une demande de permis de construire (N° 04/2017) formulée par M. Lionel FERROILLET pour l'édification d'une maison d'habitation d'une superficie de 147.21 m² avec garage de 103.52 m² sur les parcelles cadastrées section A n° 759-755-758+756 et 1869 situées chemin du Four au hameau de Turgon. Demande reçue le 13 avril 2017 et en cours d'instruction – Zone Ua et A du PLU.

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité des présents décide de l'abandon de son droit de préemption urbain, dans le cadre des projets de mutation suivants :

- Parcelles cadastrées section E n° 1140-1138 et 1137 pour une superficie totale de 207 m², situées « Le Grand Roset » et propriété de M. VEROT Jean-Charles (acquéreur M. CARRICONDO José)

- Parcelle cadastrée section E n° 1135 d'une surface de 8 m² ; située « Le Grand Roset » propriété de M. CARRICONDO José et Mme EXPOSITO veuve CARRICONDO Elminia (acquéreur M. VEROT Jean-Charles).

Ces terrains sont classés en zone Ub du PLU.

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2017 :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le budget primitif de l'année 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 070 148.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 641 148.00 €

Avec un virement de la section de fonctionnement, pour le financement des investissements d'un montant de 360 379.00 €.

Le Conseil Municipal, par délibération, et à l'unanimité des présents, décide du maintien du taux des taxes pour l'année 2017, qui, pour mémoire s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation	8.46 %
Taxe foncière sur le bâti	11.14 %
Taxe foncière sur le non bâti	37.75 %

- Par délibération, le Conseil Municipal, procède à l'attribution des subventions suivantes, pour l'année 2017 :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT ATTRIBUE EN 2016	MONTANT ATTRIBUE EN 2017
ADMR (en alternance avec l'ADAPA)	100.00 €	100.00 €
Comité d'Animation de DRUILLAT	1 100.00 €	1 100.00 €
Comité de jumelage pour la Roumanie	150.00 €	150.00 €
Croix Rouge Française	60.00 €	60.00 €
La Prévention Routière	100.00 €	100.00 €
Les Restaurants du Coeur	100.00 €	100.00 €
Sou des Ecoles de DRUILLAT	2300.00 €	2300.00 €
Banque alimentaire de l'Ain		100.00 €
MP TEAM RALLYE (Mlle Justine AMADEI et M. Rémi LAFAY)		100.00 €
MONTANT TOTAL ATTRIBUE	3 910.00 €	4 110.00 €
Crédit prévisionnel	290.00 €	390.00 €
MONTANT TOTAL DE L'INSCRIPTION BUDGETAIRE AU COMPTE 6574	4 200.00 €	4500.00 €

Par délibération, le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats de l'année 2016, qui se présentaient ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	434 959.99 € ,
- Excédent d'investissement :	39 811.66 € .

Restes à réaliser :

→ **235 869.00 € en dépenses d'investissement,**

→ **145 000.00 € en recettes d'investissement,**

Soit un déficit au titre des restes à réaliser d'un montant de :

→ **90 869.00 €**

Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

→ **Au compte 1068 :** **51 057.34 €**,

→ **Au compte 002 :** **383 959.99 €**.

Soit un total de : **434 959.99 €**

L'excédent de la section d'investissement d'un montant de 39 811.66 € figurera au compte 001 du budget primitif de cet exercice 2017.

ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR :

Le Maire rappelle les problèmes rencontrés depuis l'an dernier avec le tracteur communal et le coût des remises en état déjà effectuées.

Ce véhicule présente une nouvelle panne conséquente depuis la semaine dernière et compte tenu de son âge et des heures d'utilisation, la commission en charge des finances a estimé qu'il n'était pas judicieux de réengager des dépenses pour cet appareil ; son remplacement a donc été envisagé et des premiers devis ont été recueillis dont il est donné connaissance.

M. Michel GIVRE estime ne pas avoir assez d'éléments pour se prononcer sur ce dossier dès ce soir et demande la constitution d'une commission qui contactera d'autres fournisseurs et recueillera de nouvelles propositions.

Mmes Karine DOPONT, Catherine ESTUBLIER. Mrs Jean-Luc EMIN, Guy PATUREL, Michel GIVRE et François REVERDY intégreront cette commission provisoire qui se réunira mardi 18 avril prochain.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire un crédit de 52 000.00 € en section d'investissement pour l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Il confie tout pouvoir à la commission en charge de ce dossier pour retenir la proposition qui correspondra le mieux aux besoins de la commune, dans la limite du budget énoncé ci-dessus.

TRAVAUX DE VOIRIE :

Le Conseil étudie les derniers devis recueillis pour les travaux de voirie et décide, dans un premier temps de confier les travaux à réaliser à Turgon, route des Besses et rue St Vincent à l'entreprise SOCAFL de PONT DE VEYLE, qui a présenté l'offre la moins disante au tarif de 4 500.00 € T.T.C. Le Maire est autorisé à passer la commande correspondante.

La commission voirie se réunira à nouveau afin de débattre de l'attribution des travaux pour le point à temps et définir exactement le programme d'investissement qui sera réalisé en partie sur 2017 et pour

l'autre sur 2018. Ce programme se concentre sur les lieux suivants :

- Route du Cruix,
- Rue de la Chansonne,
- Route du Chêne Clair,
- Local technique,
- Parking entre locaux communaux et cimetière.

INDEMNITES AUX ELUS :

Comme suite au décret 2017-85 du 26 janvier 2017 présentant une modification de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction des élus, le Conseil procède à la modification de la délibération de 2014 en ce sens.

DIVERS :

ARCHIVAGE :

Le Service des Archives Départementales a émis un avis technique favorable à la prestation envisagée avec le Centre de Gestion. Vraisemblablement, la commune devrait bénéficier de l'aide départementale.

COMPTE RENDUS DES DIVERSES REUNIONS DE COMMISSIONS :

- **La commission « Communication »** travaille à la création d'un blason présenté le 4 avril 2017. Le choix des élus sera finalisé en fin de réunion avant présentation et recueil de l'avis de la population.

- Le compte-rendu de la **conférence territoriale (Communauté d'Agglomération)** qui s'est tenue le 5 avril 2017 au Centre festif de CEYZERIAT est délivré.

Cette instance consultative devrait se réunir environ une fois par trimestre afin de travailler au plus près du terrain, avec la constitution de groupes de travail pour de grands thèmes tels que :

- l'assainissement et les déchets,
- les domaines de l'enfance, la petite enfance...
- la voirie.

Les membres des conseils municipaux et anciens élus communautaires peuvent s'associer et travailler au sein de ces commissions.

La politique culturelle qui aura notamment en charge la gestion des bâtiments sportifs, centres de loisirs, terrains de foot, écoles de musique... sera conduite directement par la Communauté d'Agglomération et non en conférence territoriale.

Des explications ont aussi été délivrées au sujet des possibilités de subvention.

Dans ce cadre, la commune présentera des projets tels que :

- l'aménagement du cœur de village,
- l'acquisition de bâtiments en vue du maintien du commerce local et du développement de l'offre locative.

M. PERRET, a délivré un bref rapport sur les finances. Les augmentations du taux des Impôts (taxes au profit de la Communauté d'Agglomération), devraient être limitées et lissées sur une période de 6

années.

- **Une commission « Cœur de village »** regroupant l'ensemble du Conseil Municipal s'est réunie le 6 avril 2017 pour la première fois, dans l'objectif essentiellement de présenter des demandes de subvention tant auprès de la Communauté d'Agglomération, du département...

Le cabinet CIERA ayant déjà travaillé sur ce projet, il y a plusieurs années de cela, sera contacté.

DIVERSES MANIFESTATIONS ET REUNIONS POUR LES SEMAINES À VENIR SONT RAPPELEES :

APRR :

Le Conseil est invité pour une visite sur site des parcelles que la société APRR se propose de rétrocéder à la commune, le samedi 29 avril 2017 à 9 h 00 (rendez-vous en mairie).

ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

1^{er} tour : le dimanche 23 avril 2017

2^{ème} tour : le dimanche 07 mai 2017

Scrutin ouvert à 8 h 00 et clos à 19 h 00.

Un petit rappel des conditions de vote :

- par procuration,
 - des électeurs inscrits dans les centres de vote à l'étranger,
 - et des personnes figurant sur les listes complémentaires européennes et municipales
- est fait.

FETE PATRONALE :

Un repas « friture », sur réservation, organisé par la nouvelle association « LES AMIS DU CCAS de DRUILLAT » sera proposé le dimanche 23 avril 2017 à 12 h 00, à la salle des fêtes.

Cette association est présidée par M. Michel GIVRE. Mme Raphaële BERNARDINIS en est la trésorière et Mme Patricia CHANEL, la secrétaire.

Une nouvelle réunion du C.C.A.S. est programmée le mardi 18 avril 2017 à 18 h 30

CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 8 MAI 2017 :

Elle aura lieu à 10 h 30 en présence de l'HARMONIE de ST MARTIN DU MONT et de la chorale des « P'tits Mômes ».

Elle se clôturera comme habituellement autour du verre de l'amitié.

PROJET BALADE GOURMANDE ET CULTURELLE LE 8 MAI 2017 :

Une balade familiale, à la fois gourmande et culturelle, sera proposée le lundi 8 mai 2017, au village, dans le cadre de la semaine culturelle « Culturiosités ».

Cette balade débouchera sur un petit marché du terroir.

Une réunion destinée à finaliser la préparation de cet évènement se déroulera le mercredi 19 juin 2017 à 20 h 00, en salle de la mairie.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX SCOLAIRES ET DE LEURS ABORDS A L'OCCE DE DRUILLAT POUR LA FETE DE L'ECOLE LE 9 MAI 2017 :

Le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition des locaux scolaires et de leurs abords proposée par M. Mickaël FLOQUET, directeur du Groupe Scolaire et par ailleurs trésorier de l'OCCE 01 en vue d'organiser la fête de l'école, le mardi 9 mai 2017 de 18 h 15 à 20 h 30.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : le lundi 15 mai 2017

